Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260225-DEL2026_09-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	11
votants	16

L'an deux mil vingt six
Le 25 février
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026

Présents : CANAUX Patricia — GONÇALVES Emmanuelle – HAMON Jean-Pierre — PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle– SIRLIN Isabelle - BERTET Audrey - GURIEC Nicolas - CHESNIN Nicolas - WACHNICKI Guillaume

Absent excusé :
DAVID Gaëlle qui donne pouvoir à CHESNIN Nicolas - CHAZELLE Christine donne pouvoir à BERTET Audrey - CRESPEL Bruno donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON – ROUSSE Yannick donne pouvoir à Isabelle SIRLIN- MALNOË Muriel donne pouvoir à GONÇALVES Emmanuelle

Absents non excusés :
DOUILLARD Lauriane - SAULNIER Vincent — BLANCHARD Wilhelm

Madame Isabelle PERRAIS est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-09 – SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS

Monsieur Le Maire propose de verser du budget de la Commune au budget du CCAS un montant de 6 000 € pour 2026.

Après délibération et vote par 13 voix pour, 3 abstentions, la subvention au budget du CCAS est validée.

Pour Extrait Certifié Conforme

A Saint-Dolay, le 26 février 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

